



LIVRET D'ACCUEIL

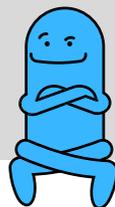
CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE COURBEVOIE



7-9 Impasse Michael Winburn
92400 COURBEVOIE

Tél : 01 43 33 56 35
cmpp.cbv@cerep-phymentin.org

SOMMAIRE



Toute l'équipe du Centre Médico Psycho-Pédagogique de Courbevoie souhaite la bienvenue à votre enfant et à vous qui l'accompagnez.

Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous aider à mieux nous connaître et comprendre notre fonctionnement.

Historique	p. 1
Présentation	p. 1
• Qu'est-ce qu'un CMPP ?	p. 1
• Nos missions	p. 1
Présentation de l'équipe	p. 2
Comment inscrire mon enfant au CMPP ?	p. 3
Les soins	p. 4
Les partenaires	p. 5
Fin de prise en soin et orientation	p. 6
Financement	p. 6
Le service d'accompagnement	p. 7
Quelques règles essentielles de vie commune	p. 8-9
Confidentialité	p. 10
Sécurité	p. 10
Démarche qualité et gestion des risques	p. 11
Plan et moyens d'accès à l'établissement	p. 12
Nos horaires d'ouverture	p. 13
Annexes	
• Règlement de fonctionnement	
• Charte des droits et des libertés de la personne accueillie	

HISTORIQUE

Le CMPP a été créé en 1968 et géré par l'Association Médico-Pédagogique (A.M.P) de Courbevoie. Implanté dans le centre-ville de Courbevoie, il intègre en 2022 l'association CEREP-PHYMENTIN donnant ainsi lieu à une nouvelle phase de son histoire.

PRÉSENTATION

Qu'est-ce qu'un CMPP ?

Les CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogique) sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins des troubles psychiques, cognitifs, des apprentissages et du comportement. Ils exercent leur pratique en ambulatoire et ne sont pas sectorisés. Les soins sont dispensés par une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin psychiatre ou pédopsychiatre qui coordonne les soins.

Le CMPP de Courbevoie reçoit des enfants âgés de 0 à 20 ans.

Nos missions

Le CMPP a pour missions de :

- Proposer des évaluations et/ou suivis thérapeutiques,
- D'informer et d'accompagner les familles,
- De faire le lien avec les autres structures sanitaires et médico-sociales, les établissements scolaires et les structures socio-éducatives.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

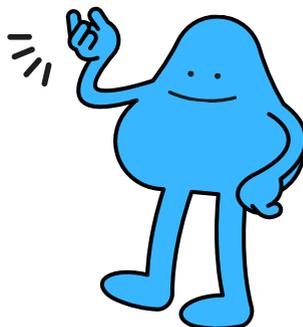
Le CMPP de Courbevoie est composé d'une **équipe pluridisciplinaire** dont les professionnels échangent ensemble afin d'apporter des réponses thérapeutiques les plus adaptées à chaque enfant.

Le CMPP est dirigé par un **binôme de direction** constitué d'un **Médecin directrice** et d'une **Directrice Administrative Adjointe**, sous la responsabilité du Directeur Général de l'association CEREP-PHYMENTIN.

L'équipe se compose de **plusieurs professionnels** présents à temps complet ou à temps partiel :

- Médecin directrice et pédopsychiatre,
- Directrice adjointe et assistante sociale,
- Secrétaires médicale et médico-sociale de direction,
- Médecin psychiatre,
- Psychologues,
- Orthophonistes,
- Psychomotricien.nes.

Le CMPP de Courbevoie assure une activité de formation et de recherche en accueillant à ce titre des stagiaires. Votre accord sera toujours demandé pour leur participation aux consultations et aux soins.



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU CMPP ?

1) Votre premier contact

Vous contactez le CMPP sur les conseils de l'école, d'un médecin, d'un service social, etc... ou de votre propre initiative.

Les demandes ne sont recevables que si elles sont faites par le parent ou le représentant légal de l'enfant.

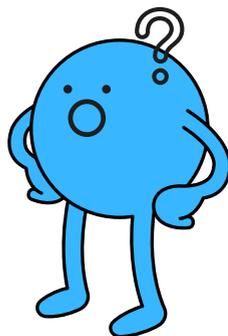
Le **premier appel** est reçu systématiquement par les Secrétaires. Dès lors, le **nom de la famille est inscrit sur la liste d'attente** avec la date de l'appel, le numéro de téléphone ainsi que quelques renseignements concernant votre enfant et le motif de la demande.

Le **Médecin directrice** prend connaissance des appels et peut dès lors **réorienter** la famille si nécessaire (délais d'attente trop longs, propositions de soins inadéquates etc...).

Le secrétariat vous indique de rappeler si aucune proposition ne vous a été faite dans le but de réactualiser votre demande.

2) Proposition de rendez-vous avec l'Assistante Sociale

Lorsque des places en consultation sont envisageables, les Secrétaires vous proposent un **rendez-vous de pré-inscription** avec l'Assistante Sociale en précisant les modalités administratives.



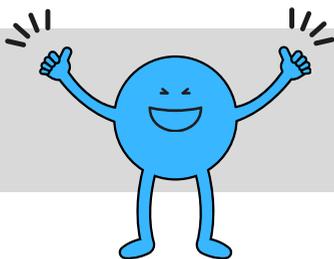
3) Concertation

Les deux Médecins et l'Assistante Sociale évaluent votre demande lors d'une **réunion de concertation**.

Suite à cette réunion, si le CMPP est en mesure de répondre à la demande, le **début de la prise en soin** s'effectue avec un **premier rendez-vous de consultation**.

Dans le cas où le CMPP ne peut pas répondre à la demande, il y aura une **réorientation** du patient et de sa famille.

LES SOINS



La prise en soin débute par des **consultations médicales** qui se déroulent à un rythme décidé avec votre enfant et vous.

Des **bilans complémentaires** (orthophonique, psychomoteur, psychologique et social) peuvent être réalisés afin d'affiner le projet de soin.

Le **projet thérapeutique** et le **diagnostic** sont établis par le Médecin pédopsychiatre/psychiatre qui reste, tout au long de la prise en soin, **réfèrent du patient et de sa famille**.

Le projet thérapeutique est le résultat d'une **concertation** de l'équipe en **synthèse pluridisciplinaire**. Il est régulièrement réévalué durant la prise en soin de votre enfant et avec votre **collaboration** (accords des deux parents). Les soins débutés en libéral peuvent se poursuivre.

Le CMPP de Courbevoie propose des **soins psychothérapeutiques, psychomoteurs, orthophoniques** qui peuvent être **individuels ou en groupe**.

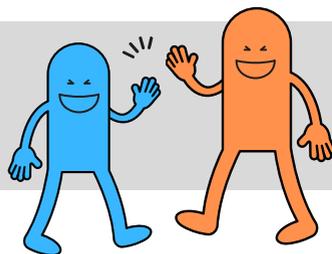
Plusieurs suivis peuvent être proposés. Les professionnels qui interviennent vous informent des résultats des bilans et de l'évolution du suivi, tout au long de la prise en soin.

Pour une **prise en soin efficiente**, il est important que les rendez-vous soient honorés de **manière régulière**.

En cas d'**absences répétées en séance individuelle**, après discussion en synthèse pluridisciplinaire et rendez-vous de consultation, le projet de soins est réétudié.

En cas d'**absences répétées aux rendez-vous de consultation et en cas de rupture de soins**, un courrier ou mail actant la fin de la prise en soin est envoyé en précisant que le CMPP reste à la disposition des familles.

LES PARTENAIRES



Dans le respect de la confidentialité et avec votre accord, le CMPP de Courbevoie entretient des liens avec le milieu dans lequel évolue l'enfant.

Nos **interlocuteurs et partenaires** privilégiés sont :

- Le personnel de l'Education Nationale (médecins, psychologues, assistants sociaux, enseignants et chefs d'établissements).
- Les pédopsychiatres, les orthophonistes, les psychomotriciens et les psychologues libéraux,
- Les médecins de la PMI, les pédiatres ou les médecins traitants,
- Les autres structures du médico-social (CMPP CAMSP, SESSAD, IME, IMPro, etc...),
- Les structures socio-éducatives (ASE, crèches, service social de secteur, etc...),
- Les structures du sanitaire (CMP, HDJ, APHP, etc...),
- La MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap).

FIN DE PRISE EN SOIN ET ORIENTATION

Il n'est pas possible de définir la durée d'un suivi au CMPP quel qu'il soit. C'est **l'évolution et l'implication de chacun dans le processus de soin qui seront déterminantes.**

Vous pouvez décider à tout moment de l'arrêt du suivi au CMPP, mais nous pensons qu'il s'agit d'un travail à réfléchir ensemble.

La **fin d'une prise en charge individuelle avec un thérapeute** fait l'objet d'une élaboration et d'une réflexion avec vous, votre enfant, le professionnel concerné et le Médecin référent. La consultation peut se poursuivre indépendamment.

L'arrêt de la consultation avec le Médecin référent entraîne la fin du suivi au CMPP.

Cet arrêt peut être dû à des événements personnels, à une orientation spécifique, à l'âge du patient, etc...

Selon les situations, l'**orientation** vers une structure relai peut être envisagée avec vous et réfléchi en synthèse pluridisciplinaire. Un écrit pourra être transmis à la structure d'accueil avec votre accord ou celui du jeune majeur.

FINANCEMENT

Le soin au CMPP est **pris en charge à 100 % par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)** après accord médical et sans avance de frais.

Pour permettre ces remboursements de la CPAM au CMPP, vous êtes invités à fournir au secrétariat dès la constitution du dossier, la **carte vitale à jour ou une attestation d'un des parents justifiant l'affiliation de l'enfant.**

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT



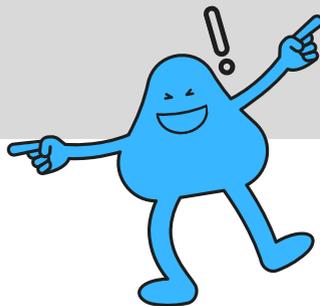
Un **service d'accompagnement** existe au sein du CMPP de Courbevoie.

La demande d'accompagnement peut être proposée par le **Médecin référent** à la famille du patient.

Cet accompagnement n'est envisageable que si l'enfant est **scolarisé dans une école maternelle ou primaire de Courbevoie**. Il est réalisé par une accompagnatrice, salariée de l'établissement sur les trajets école-CMPP et CMPP-école.

Une **participation financière** est demandée à la famille par trimestre pour bénéficier de ce service. Une facture leur est envoyée pour chaque période.

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DE VIE COMMUNE



Pour que le suivi de votre enfant se fasse dans de bonnes conditions, nous vous demandons de bien vouloir respecter quelques règles de vie commune qui s'appliquent au sein du CMPP.

1) Présences et absences

Anticiper autant que possible les absences de votre enfant aux séances et/ou aux consultations (vacances, classes de découverte, voyages etc...).

En cas d'absence imprévue (maladie, etc...), prévenir le plus tôt possible le secrétariat par téléphone ou par e-mail : cmpp.cbv@cerep-phymentin.org avant le rendez-vous pour l'annuler ou le remplacer si cela est possible.

Si vous avez des difficultés d'accompagnement aux séances, vous êtes invités à solliciter les professionnels pour réfléchir ensemble à des aménagements.

2) Accompagnement et surveillance

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par un adulte de confiance.

Les enfants et adolescents peuvent venir seuls au CMPP seulement si une discussion préalable a eu lieu avec le médecin référent, les thérapeutes et en accord avec les parents. Pour cela, une attestation écrite et signée vous sera demandée.

Si une personne majeure et non connue du CMPP accompagne l'enfant aux prises en charge, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Il est demandé aux parents de veiller à la bonne conduite des enfants dans la salle d'attente et d'être vigilants à ne pas les laisser sans surveillance.

3) Téléphone, photo, vidéo

Pour le respect de chacun et des soins, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans les bureaux de consultation et pendant les séances thérapeutiques.

L'utilisation avec discrétion est tolérée dans la salle d'attente ou de préférence dans l'espace situé au rez-de-chaussée.

Ni les patients, ni les parents ne sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos dans l'enceinte du CMPP.

De même, aucune photo ou vidéo ne peut être réalisée par les soignants sans l'accord préalable du patient, de ses parents ou des représentants de l'autorité parentale.

4) Respect des lieux

Il est demandé de veiller à respecter la propreté des lieux et à ne pas détériorer le matériel mis à disposition dans le CMPP. En cas d'incident, n'hésitez pas à nous solliciter.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les professionnels sont soumis au **secret médical**, au **secret professionnel** et au **secret partagé** entre plusieurs professionnels de santé.

Aucun renseignement concernant le patient et sa famille ne peut être donné par téléphone et/ou mail sans l'accord de cette dernière.

Le patient et sa famille ont **accès aux informations du dossier médical** durant la prise en soin et jusqu'à 20 ans après la fin de celle-ci.

Si tel est votre souhait, vous devez effectuer votre demande écrite auprès de la Direction, qui vous informera de la procédure à suivre. Ces informations peuvent être consultées sur place dans le cadre d'un rendez-vous avec le médecin référent ou médecin directeur.

Certains renseignements administratifs et médicaux font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont aussi protégés par le secret médical, dans le cadre de l'application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité la porte d'entrée du CMPP est fermée, un visiophone permet la communication avec le secrétariat pour pouvoir accéder aux locaux.

En cas d'épidémie ou de maladie contagieuse à déclaration obligatoire (varicelle, rougeole, coqueluche, etc...), les familles doivent prévenir l'équipe soignante et convenir d'un nouveau rendez-vous.

Pour des raisons de sécurité et de santé publique et conformément à la législation, il est interdit de fumer dans l'enceinte du CMPP et il est strictement interdit d'introduire de l'alcool, des toxiques, des objets dangereux et contondants.

Toute forme de violence (physique ou verbale) est de fait interdite.
Il est demandé d'être vigilant au respect mutuel.

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES



Le CMPP est engagé dans une démarche qualité et d'évaluation des pratiques professionnelles dans un processus d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge et du fonctionnement interne.

A ce titre, une enquête de satisfaction est diffusée chaque année à l'ensemble des familles suivies au CMPP.

Les résultats sont communiqués sur le site internet du CEREP-PHYMENTIN. Les familles ont également la possibilité, à tout moment, de participer à l'amélioration du CMPP grâce aux échanges avec les professionnels.

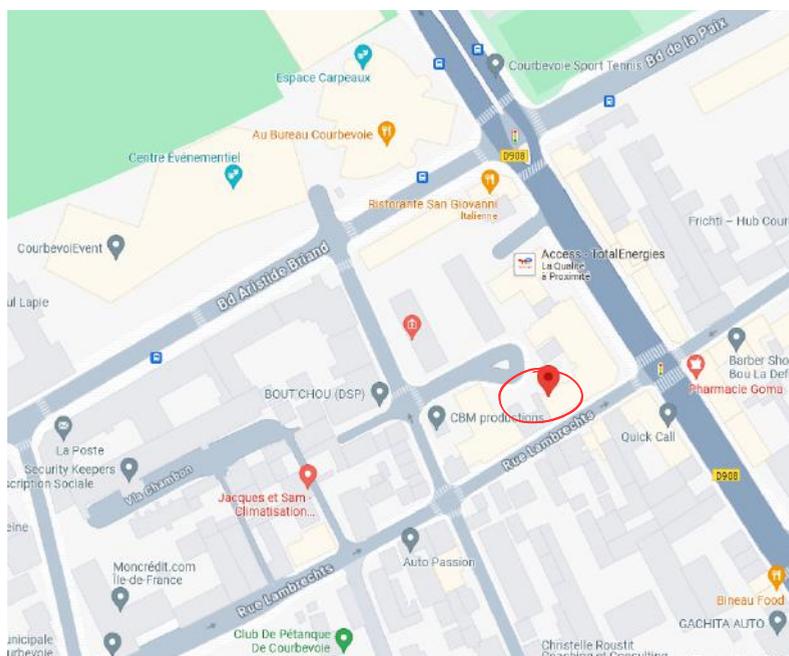
PLAN ET MOYEN D'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

CMPP de Courbevoie

7-8 Impasse Michael Winburn - 92400 COURBEVOIE

Tél : 01.43.33.56.35

Email : cmpp.cbv@cerep-phymontin.org



Train :

Ligne L (arrêts : Gare de Bécon – Gare de Courbevoie)

Bus :

175 / 163 / 164 / 275 / 278

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Le CMPP de Courbevoie est ouvert du lundi au vendredi et certains samedis :

Lundi de 08h30 à 20h00

Mardi de 08h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 19h00

Jeudi de 08h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 16h00

Certains samedis de 09h00 à 12h15

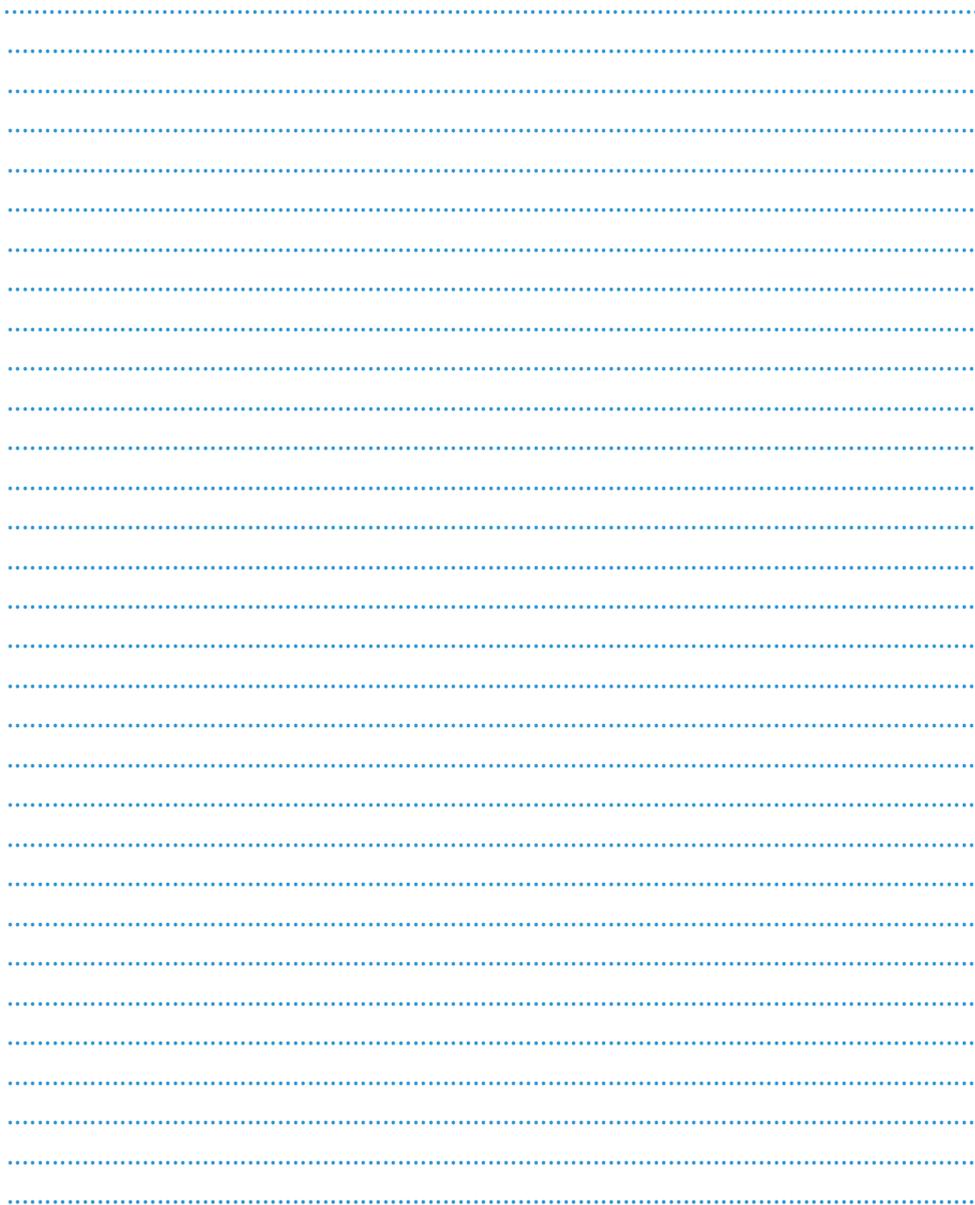
En dehors de ces horaires, le secrétariat n'est pas joignable et le répondeur n'accepte pas de message hormis sur les périodes de vacances scolaires. Le CMPP n'est pas un lieu de soin d'urgence. Si vous vous retrouvez dans ce cas, veuillez vous adresser au centre hospitalier le plus accessible pour vous.

Les périodes de fermeture du CMPP coïncident avec la seconde semaine des vacances scolaires prévues par l'Éducation Nationale.

Sur la période estivale, le CMPP ferme trois semaines en juillet et l'intégralité du mois d'août (sauf exception).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





31 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

Tél : 01 45 23 01 32